

## Compte-rendu de la table ronde de l'ADVR du mardi 11 octobre 2022

Notes prises et mises en forme par Geneviève Guyot, ADVR

### Sujet : La répression des Tsiganes pendant la seconde guerre mondiale.

Interventions de Monique Heddebaut, historienne, puis de Kkriss Mirror, dessinateur.

**Monique Heddebaut** nous fait un exposé très pédagogique, instructif et très poignant du Convoi Z, qu'elle présente dans son livre « Des Tsiganes vers Auschwitz – le convoi Z du 15 janvier 1944 » (éditions Tirésias). Elle intervient dans le Nord Pas de Calais et la Belgique.

L'appellation « Tsigane » est complexe. Arrivés dès le X<sup>e</sup> siècle du nord est de l'Inde, ils migrent dans tous les pays d'Europe. Petit à petit, ils s'agrègent aux autochtones. Leur point commun serait que ce sont des populations nomades.

Dès la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, début du XX<sup>e</sup>, les états ont la volonté de maîtriser les mouvements des populations et de les contrôler. Les premières mesures touchent les hors-la-loi et les nomades (loi de 1912). Les techniques en développement chez la police (dactyloscopie, photographie) permettent la réalisation des premiers Carnets Anthropométriques. Les nomades forment des populations itinérantes ; ils sont considérés comme vagabonds à caractère ethnique, identifiés par leur langue et leur mode de voyage.

Les Carnets Anthropométriques obligent les familles à vivre en groupe. Ils comprennent les empreintes digitales des 10 doigts, les photos de face et de profil, les caractéristiques physiques, la plaque automobile, le carnet de famille... Donc cette loi du 16 juillet 1912 est très contraignante.

Durant la seconde guerre mondiale, la situation est très différente pour les Français et pour les Tsiganes nomades. La France est divisée en zones.

Le Nord est rattaché à la Belgique et au Reich ; dans le Nord Pas de Calais, il n'y a ni assignation à résidence ni camp, mais interdiction de circuler.

Dans la zone occupée, il y a environ 30 camps avec des Tsiganes en Bretagne.

En zone « libre », il y a des camps avec des Tsiganes décidés surtout par les autorités allemandes, mais gérés par les autorités françaises (décret du 6 avril 1940), pour bloquer la circulation des nomades : camps d'internement gérés par les préfets, avec une allocation journalière plus qu'insuffisante. Beaucoup de nomades se sédentarisent alors (c'est difficile car ils doivent trouver un logement et un métier) et quittent les camps. Saliers est un camp vitrine, le plus grand camp est Montreuil Bellay. Les camps étaient-ils les prémices d'un projet génocidaire ? Les historiens sont divisés sur cette question. De même y a-t-il eu spoliation ou non ? Mais quelles que soient les hypothèses, il y a bien eu extermination. Les historiens disposent de très peu de documents pour cette époque.

Dans le nord et la Belgique, à partir de 1933, il y a une Carte d'Identité et une Feuille de Route à présenter tous les mois.

Dès 1941, il y a une Carte de Nomade (Zigeunerkaart)

Le décret d'Auschwitz du 16 décembre 1942 et son décret d'application du 23 janvier 1943 organisent la déportation des Tsiganes, ce qui va toucher le Nord Pas de Calais et la Belgique en automne 1943. Ce sont les Tsiganes « métis » qui doivent être déportés, alors que ceux qui sont Tsiganes « d'origine » ne doivent pas l'être, mais lors des rafles, pas de distinction ! Les familles tziganes sont donc arrêtées et transitent par le camp de Malines (Belgique). Le convoi Z est constitué d'environ 350 personnes. Aux Pays-Bas, 245 personnes partent le 19 mai 1944 du camp de Westerbork. A leur arrivée dans le camp de concentration, les Tsiganes sont immatriculés, rasés, désinfectés puis tatoués et portent un Z avant leur numéro. Originalité, les familles restent ensemble.

Ils sont d'abord envoyés à Birkenau, puis seront ensuite séparés entre Buchenwald et Ravensbrück.

La nuit du 2 août 1944, 300 Tsiganes sont gazés.

Bilan : en février 1943, quelques arrestations mais pas de déportations

16 janvier 1944, convoi Z de Moline (Belgique) - 32 survivants/353 déportés

19 mai 1944, convoi de Westerbork (Pays Bas) - 30 survivants/245 déportés

quelques autres déportations isolées ou à partir de France

Après la guerre, quelques plaques commémoratives ont été apposées dans diverses localités du Nord, pas toujours avec la précision Tsiganes. Aucun travail n'a été mené sur les biens : spoliations ou pillages ?

**Kkriss Mirror** se présente avec une double casquette, descendant de Tsiganes et habitant de la région de Montreuil Bellay. Il nous explique comment il a réalisé son livre « Tsiganes, Une mémoire française – 1940-1946 » (éditions Steinkis), d'après l'histoire du camp de Montreuil Bellay. Il a construit son livre à partir d'une recherche de documentation enrichie par des rencontres avec les gens concernés. Il ne lui a pas été facile d'obtenir des informations car les Tsiganes n'ont pas le droit d'afficher les photos des leurs et sont très réticents, voire n'ont pas le droit, de parler de certains sujets. Il faut aller sur les lieux de rencontres (Stes Maries de la mer) glaner les informations.

Le Carnet anthropométrique a disparu en 1969, remplacé par le Carnet de circulation.

Le Camp de Montreuil Bellay a été transféré au Camp des Alliers, et ce dernier supprimé en 1949.